

ASAMIS

ASSOCIATION DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE SOCIÉTÉS COTÉES

Questions de l'ASAMIS à l'AG du 29 juin 2023

1 – MBWS va-t-elle continuer à modifier ses méthodes de calcul de l'agrégat de rentabilité (EBITDA) ?

Avec un chiffre d'affaires hors droits (comptes consolidés) en hausse de 166,7 M€ à 181,4 M€ = 8,8% et en dépit d'un contexte d'inflation des coûts et des matières et de gestion difficile des approvisionnements difficiles, le Résultat Opérationnel courant témoigne de la bonne gestion de MBWS puisqu'il progresse de 24 24% en 2022 à 7,1 M€.

Pourtant au final, après une présentation suivant une nouvelle méthode de l'EBITDA, celui-ci recule de 5,8% et le résultat net se traduit par une perte de 0,9 M€. Si l'amélioration de la gestion se poursuit en 2023, à quelle chute de l'EBITDA et du résultat net doit-on s'attendre ?

2 - La trésorerie pléthorique résultant du surdimensionnement de l'augmentation de capital de 2021 va-t-elle trouver une finalité adéquate ?

Bien qu'elle soit revenue de 54,2 M€ fin 2021 à 47,5M€ en 2022, son importance interroge par rapport aux besoins courants de l'entreprise.

3 – Comment justifiez-vous les variations des provisions non courantes.

Elles diminuent de 1.6 M€ (de 4.M€ à 2.5 M€)

Le document de référence indique p.107 que « Les provisions à caractère social sont principalement constituées de provisions relatives au plan de réorganisation de la force commerciale France mis en oeuvre en juin 2022. Elles s'élèvent à 0,8 M€ au 31 décembre 2022, en baisse de 0,7 M€ par rapport au 31 décembre 2021. Cette baisse provient des dépenses engagées dans le cadre de l'exécution de ce plan.»

Nous constatons que cette variation recouvre une dotation en 2022 pour 0,8 M€ compensée par 2 mouvements de sens contraire, DEUX reprises, l'une pour provision utilisée 0,4 M€ et l'autre pour provision non utilisée de 1.1 M€. Merci d'explicitier ces variations.

Les autres provisions non courantes baissent de 2.6 M€ à 1.8 M€ essentiellement par la reprise d'une provision non utilisée de 0,8 M€ Merci d'explicitier cette variation.

4 – Pourquoi les autres provisions courantes s'accroissent-elles fortement de 2.9 M€ (de 2.6 M€ à 5.4 M€) ?

Dans cette rubrique, les provisions à caractère social à moins d'un an passent de 1.7 M€ à 4 M€ = + 2.3 k€ Merci d'explicitier cette variation.

5 – La direction de MBWS a-t-elle un « plan stratégique » donc une vision à moyen terme ou bien s'en remet-elle uniquement à une gestion à court terme et pourquoi ?

Le plan stratégique 2019 – 2022 qui a été mis en oeuvre s'est traduit par un redressement progressif de l'entreprise à tous niveaux dont celui de la rentabilité.

Depuis la direction de MBWS n'a pas fourni d'indications sur sa vision du développement futur de l'entreprise. Pourquoi ? L'ASAMIS en est réduite à des hypothèses et s'interroge sur la vision de sa société mère, COFEPP à l'égard de sa filiale.